

Décision du Président n° 01- 2024

Concernant la réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes d'un montant total de 5 000 000 € pour le financement d'investissements sur le budget Eau, pour une durée de 20 ans.

LE PRESIDENT DU SYNDICAT EAUX DE VIENNE - SIVEER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-1,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 7 octobre 2020 portant l'élection de Monsieur Rémy Coopman en qualité de Président du syndicat « Eaux de Vienne – SIVEER »,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Considérant que pour les besoins de financement d'investissement sur le budget annexe « Eau », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 5 000 000,00 €.

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Type de prêt : Prêt à taux fixe

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 5 000 000 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : Financer les investissements (réhabilitation d'ouvrages et de stations de traitement des eaux) – EAU

Frais de dossier : 0,05% du capital emprunté soit 2 500€

Déblocage des fonds : D ici le 15 Décembre 2024

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,27%

Base de calcul des intérêts : Base 30/360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : Périodicité Trimestrielle

Mode d'amortissement : Linéaire

Echéances : Dégressives

Remboursement anticipé : Indemnité Actuarielle

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

De contracter l'emprunt décrit ci-dessus avec la Caisse D'Epargne

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse D'Epargne Aquitaine Poitou Charentes.

À Poitiers, le 20 Novembre 2024

Le Président,

Le Président
Remy Coopman. **Rémy COOPMAN**



The stamp is circular with a blue border. The text 'SYNDICAT EAU' is at the top, 'ASSOCIATION' is at the bottom, and 'eau de Vienne' is in the center in a stylized font. Below 'eau de Vienne' is the word 'SYNDICAT'.

Transmis le

Publié le